

Madame Nicole Gargam
Présidente de l'UNAPEDA
90 Rue Barrault
75013 Paris

contact@unapeda.fr

Paris, le

18 AVR. 2017

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me faire parvenir le document qu'a rédigé, à l'occasion des élections présidentielles, l'UNAPEDA que vous présidez et je vous en remercie.

Pour l'essentiel, vos cinq priorités relatives à la politique à mener en matière de surdité rejoignent les miennes. Il en est ainsi de la première d'entre elles, à savoir le dépistage et l'information des familles. En effet, pour une meilleure prise en charge, l'arrêté du 3 novembre 2014, permet un dépistage de la surdité dès la maternité, qui ne peut avoir lieu, qu'avec l'accord des parents. Il s'agit d'une avancée importante, compte tenu de notre retard en en la matière puisque, jusqu'alors, seulement 20 à 30 % des enfants étaient dépistés. Ce dépistage doit permettre la mise en place précoce d'une prise en charge adaptée, en n'oubliant pas le cas de parents eux-mêmes sourds ou malentendants. La responsabilité du dépistage a été confiée aux ARS et chaque maternité doit posséder un référent pour en assurer le suivi. A cet égard, il m'apparaîtrait nécessaire, deux ans après l'entrée en vigueur de ce dépistage, d'évaluer les pratiques et les difficultés rencontrées de quelque nature que ce soit (financières, techniques, relatives à la mise en œuvre des recommandations de la HAS).

S'agissant de la scolarisation de la petite enfance à l'université, vous touchez là un point essentiel : qu'il s'agisse d'enfants déficients auditifs, quelle que soit la nature ou l'ampleur de leur atteinte, ou de l'ensemble des enfants en situation de handicap, sans école inclusive, il ne saurait y avoir de société inclusive. Je vous trouve, à cet égard, un peu sévère à propos des dispositifs mis en œuvre par l'Education nationale dont j'ai été le ministre. La création des AESH, avec des contrats plus sécurisés et l'instauration d'un diplôme de professionnalisation ont permis une amélioration de la situation et l'accroissement significatif de la scolarisation des enfants en situation de handicap même si tout n'est pas parfait. C'est pourquoi je souhaite que les effectifs des classes soient ajustés en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap accueillis et que l'accompagnement des élèves en situation de handicap y compris, bien entendu, les sourds soit renforcé. Je vous rejoins totalement sur la nécessité d'articuler les actions entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la santé et des affaires sociales. Je souhaite, en effet, plus généralement, mettre fin au cloisonnement des politiques relatives au handicap en en renforçant le caractère interministériel. C'est pourquoi je créerai un ministère à part entière qui disposera de l'autorité nécessaire pour mettre en œuvre la société inclusive que je souhaite promouvoir.

.../...

48 rue du Château d'Eau, 75010 - Paris
Tel : 01 85 31 36 00
contact@benoithamon2017.fr

benoithamon2017.fr



Pour revenir plus précisément à l'articulation entre Education nationale et santé-affaires sociales, on peut regretter, s'agissant de la circulaire de mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd à laquelle vous faites allusion et qui est parue au Bulletin officiel de l'Education nationale du 23 février 2017, que le ministère de la santé n'y ait pas participé. Toutefois, votre souhait d'un schéma régional semble satisfait puisque cette circulaire conclut sur la volonté d'élaborer un tel schéma, fruit de la coopération entre services académiques et ARS avec le concours des associations, pour organiser la scolarisation des élèves et la formation des enseignants. Bien évidemment, il appartiendra au ministre en charge d'évaluer la mise en œuvre de ces schémas régionaux afin de voir s'ils répondent à l'objectif fixé.

Par ailleurs, l'accessibilité de l'enseignement supérieur aux étudiants en situation de handicap, notamment pour ceux qui ont un handicap sensoriel, sera un des chantiers prioritaires de mon quinquennat. A cet égard, la question de la prise en charge des appareils auditifs et du plafonnement de celle-ci devra être réexaminée compte tenu de tout ce que permettent les innovations technologiques.

Sur le plan de l'emploi, vous avez raison. Même s'il a légèrement baissé, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est encore trop élevé en s'établissant à 18 % contre environ 10% pour la population totale. Si les fonctions publiques ont progressé dans leur taux d'emploi dépassant, pour la première fois, pour la fonction publique territoriale, 6% soit 6,22%, démontrant que c'est possible, cela a pour contrepartie la baisse des contributions au FIPHP dont le financement devrait donc être revu. Quant au secteur privé, son taux d'emploi a peu augmenté depuis 1987, s'établissant l'année passée à 3,3%. Nous sommes encore évidemment loin des 6% ! Vous évoquez le rôle désormais essentiel des régions dans le cadre de la formation de handicap. Ce rôle devrait être rempli dans le cadre du PRITH qui pourrait, selon notre vœu commun, permettre de décloisonner l'action des différents intervenants sur un bassin d'emploi : rectorat, université et grandes Ecoles, entreprises, branches professionnelles, associations représentatives, organisations syndicales, Direccte, service public de l'emploi, afin de les faire travailler ensemble sur tout ce qui pourrait faciliter l'emploi ou le retour à l'emploi. Car cela concerne tant la formation initiale que la formation continue. Or, sur ce dernier aspect, d'importants progrès sont à faire. Les personnes en situation de handicap se heurtent à un véritable plafond de verre dans la mesure où les centres de formation continue n'ont pas rendu leur enseignement accessible (locaux comme méthodes pédagogiques). Quant aux centres de réinsertion professionnelle (CRP), ils sont également mal adaptés en matière d'accessibilité (qu'il s'agisse de locaux comme des méthodes pédagogiques compte tenu des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap) comme en matière de contenu de leur formation qui est devenue obsolète et loin des réalités de l'entreprise. C'est pourquoi le réseau de ces CRP est à réorganiser et leur formation à revoir avec les différents acteurs que sont les entreprises, mais aussi les universités, le CNAM etc...

S'agissant de la prestation de compensation et de la limitation à 30 heures de la prise en charge d'aides humaines avec un taux qui ne correspond pas toujours à la réalité du coût acquitté, je me suis déjà exprimé sur ce point, à savoir que les personnes handicapées ont souvent à faire face à dépenses spécifiques mal reconnues par ladite PCH. Il ne m'apparaît pas normal et me semble même discriminatoire que, dans certains départements, des personnes en situation de handicap puissent bénéficier de financement complémentaire alors que d'autres, dans la même situation mais dans d'autres départements, ne le peuvent pas. C'est effectivement une question d'égalité territoriale.

Sur le sujet essentiel pour moi qu'est la construction d'une société inclusive avec l'accès à la citoyenneté, que vous intitulez « vie sociale », mes engagements sont clairs dans quatre domaines où l'accessibilité sera une obligation pour les médias, les services téléphoniques, les services publics prioritaires et l'information publique et citoyenne.

.../...

Enfin, j'engagerai un plan de rattrapage pour que les services publics de santé, de sécurité et de justice deviennent accessibles, en toutes circonstances, à toutes les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles ou handicapées de la parole, d'ici à la fin du quinquennat et j'assurerai le soutien pérenne du 114 numéro d'urgence national pour les personnes dans l'impossibilité de s'exprimer oralement.

La prise en charge du handicap en dit beaucoup sur notre vision de la société en général. C'est pourquoi, dans mon projet, je traite la question du handicap de manière globale. On ne répondra pas aux questions soulevées par le handicap à la marge, par un saupoudrage ou des « volets ajoutés ».

Je veux une République innovante, inclusive et bienveillante. Je veux aussi un Etat qui agit, ainsi, pour ce qui concerne l'Ecole, l'Enseignement supérieur, l'emploi, la formation, le logement, le transport, la recherche et l'innovation, la citoyenneté, le numérique, la culture, le sport... je fais des propositions spécifiques au handicap, détaillées et approfondies, qui viennent irriguer l'ensemble de mon projet.

Soyez convaincue que nous convergions vers un même but, un même dessein, d'où ma fondement de la 6^{ème} République pour ainsi construire une société inclusive et solidaire qui s'adapte aux besoins de tous les citoyens, en situation de handicap ou non. Elle est au cœur de notre projet car cela représente le socle de l'émancipation et la recherche du bien-être de toute personne. Nous sommes tous conscients que sans solidarité et sans fraternité, il ne peut y avoir de cohésion sociale et donc de communauté nationale.

Pour plus ample information, je vous invite à trouver en pièce jointe la partie « handicap » de notre projet.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de toute ma considération.

Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle

Fatima YADANI

Alexis BACHELAY